

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 mars 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue par vidéoconférence, à partir de la salle du conseil des maires, le 17 mars 2021, à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, tous présents sur place.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2021-03-038

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2021;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 9 mars 2021;
 - 3.3 Report de la rencontre du comité administratif du 11 mai 2021;
4. Dossiers régionaux :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 mars 2021

- 4.1 Politique de développement du territoire :
 - Saint-René : Parc du Versant;
 - La Guadeloupe- Saint-Ephrem-de-Beauce- Saint-Honoré-de-Shenley :
Évade-toi;
 - 4.2 Cartographie de la zone inondable;
 - 4.3 Priorités d'intervention régionales 2021 FRR;
 - 4.4 Démarche de révision du schéma de couverture de risques incendie;
 - 4.5 Agrirecup;
 - 4.6 Entente sectorielle sur le développement bioalimentaire de la
Chaudière-Appalaches (TACA);
 - 4.7 Plan d'intervention infrastructures et routes locales;
 - 4.8 Programme crédit de taxes foncières agricoles;
 - 4.9 Plan d'optimisation/ Transport autonomie Beauce-Etchemins;
 - 4.10 PAUMPE- demande d'enveloppe supplémentaire;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité : -301-2021 et 302-2021 Saint-Théophile;
 - 5.2 Avis de la MRC devant être transmis à la CPTAQ concernant une
demande d'exclusion pour une superficie de 2.85 hectares déposée par
la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;
6. Gestion du personnel :
 7. Correspondance;
 8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
 9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Bilan SAAQ;
 10. Divers :
 - 10.1 Service téléphonique 988;
 - 10.2 Motion de remerciements à M. Daniel Desmarais;
 - 10.3 Covid-19;
 - 10.4 Projet Podomètre/ Table des aînés;
 11. Période de questions;
 12. Clôture de la séance.

2021-03-039

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 17 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 17 février 2021 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
9 MARS 2021**

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 9 mars 2021 à titre d'information.

2021-03-040

**REPORT DE LA RENCONTRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
11 MAI 2021**

Attendu qu'une partie des assises de l'UMQ se tiendront le 11 mai prochain et que le préfet suppléant, monsieur Claude Morin souhaite y assister;

Attendu qu'une rencontre du comité administratif est prévue cette même date;

Attendu que monsieur Morin interpelle les élus afin de modifier la date de la rencontre de ce comité;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de déplacer la date du comité administratif de mai au lundi 10 mai 2021.

2021-03-041

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – SAINT-
RENÉ – PARC DU VERSANT**

Attendu que la Municipalité de Saint-René désire installer un module de jeux dans le parc du domaine du Versant;

Attendu que cet équipement sera installé près d'un secteur résidentiel en développement;

Attendu que le coût du projet s'élève à 9 645 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 7 716 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Éric Rouillard et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 7 716 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2021-03-042

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – LA
GUADELOUPE – SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE – SAINT-HONORÉ-
DE-SHENLEY – ÉVADE-TOI**

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 mars 2021

Attendu que les municipalités de La Guadeloupe, Saint-Éphrem-de-Beauce et Saint-Honoré-de-Shenley souhaitent se regrouper pour faire l'acquisition de circuits de jeux d'énigmes qui seraient installés conjointement dans les trois (3) municipalités;

Attendu que ces jeux seraient accessibles en tout temps aux citoyens;

Attendu que le coût du projet s'élève à 41 467.46 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire, s'élève à 33 173.97 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement :

- D'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 33 173.97 \$, dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire;
- De prévoir un délai se terminant à la fin de l'année financière 2021 afin de permettre aux municipalités désirant y adhérer de pouvoir le faire, et ce, à même le volet régional tout en respectant les règles de financement (80% maximum provenant de la PDT et 20% provenant du promoteur et de son milieu).

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2021-03-043

CARTOGRAPHIE DE LA ZONE INONDABLE

Attendu que la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la MRC de Beauce-Sartigan que des modifications seraient apportées à la convention d'aide financière, relative à la cartographie de la zone inondable, à la suite de l'annonce du Plan de protection face aux inondations;

Attendu que la convention qui devait prendre fin le 31 mars 2021 sera prolongée jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

Attendu que les livrables qui devaient être déposés au 31 décembre 2020 seront reconduits dans la prochaine convention et que leurs échéances seront précisées;

Attendu qu'un addenda devra être signé afin d'autoriser le prolongement de la convention;

En conséquence il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement:

- De confirmer à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le conseil des maires prend acte des modifications à apporter à la convention d'aide financière, relative à la cartographie de la zone inondable;
- Que le conseil autorise le préfet, monsieur Normand Roy, à signer tous les documents relatifs à la reconduction de cette convention.

2021-03-044

PRIORITÉS D'INTERVENTION RÉGIONALES 2021 FRR

Est présentée aux élus la liste des priorités d'intervention 2021 du Fonds Régions Ruralité (FRR) aux fins d'adoption;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'adopter les priorités d'intervention régionales présentées par le directeur général :

- Assurer l'évolution dynamique du schéma d'aménagement et de développement;
- Soutenir les municipalités de notre territoire en expertise professionnelle;
- Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et entre les municipalités et/ou les MRC et/ou les ministères et organismes du gouvernement;
- Collaborer à l'établissement de partage de services municipaux;
- Participer à la promotion touristique de la région et supporter les acteurs de cette industrie;
- Attirer et retenir les citoyens de tout âge et de toute provenance dans nos municipalités;
- Améliorer les relations interculturelles et intergénérationnelles;
- Promouvoir le retour des jeunes (18-25 ans) dans notre région;
- Supporter le développement de la culture et des loisirs;
- Supporter le développement d'initiatives écoresponsables;
- Poursuivre le développement des services aux citoyens;
- Offrir des services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région;
- Soutenir financièrement les entreprises;
- Contribuer au développement entrepreneurial en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour ce faire.

2021-03-045

DÉMARCHE DE RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Attendu que le Schéma de couverture de risques incendie (SCRI) vient à échéance en 2021;

Attendu la présentation faite aux élus des différentes étapes pour la révision de celui-ci;

Attendu que la première étape de cette démarche consiste à l'adoption d'une résolution par l'Autorité régionale (AR) marquant son intention de débiter la révision du schéma;

Il est proposé par monsieur Éric Giguère, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à

entreprendre les procédures pour la révision du Schéma de couverture de risques incendie (SCRI).

2021-03-046

AGRIRECUP

Attendu que la capacité de traitement à l'échelle québécoise limite le développement du recyclage des plastiques agricoles;

Attendu que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) soutient que ces matériaux doivent faire l'objet d'une gestion prioritaire;

Attendu qu'en novembre 2018, par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux ont donné leur approbation de principe à une stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique;

Attendu qu'au Québec, AgriRÉCUP, un organisme à but non lucratif, a comme mission d'appuyer les agriculteurs dans la gestion des plastiques agricoles;

Attendu que, suite à des travaux menés dans le cadre de la table d'action sur les plastiques agricoles, AgriRÉCUP a reçu le mandat d'opérer une transition vers une Responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le plastique agricole;

Attendu qu'AgriRÉCUP a lancé, depuis 2020, des projets pilotes partout au Québec visant à identifier et à tester les meilleures approches pour recycler ces plastiques avec différents partenaires tels que les municipalités ainsi que les distributeurs et producteurs agricoles;

Attendu que des démarches ont été faites par AgriRÉCUP auprès des MRC de la Chaudière-Appalaches pour qu'un projet pilote ait lieu dans la région en 2021;

Attendu qu'AgriRÉCUP propose à la MRC et à la RICBS de prendre en charge les éléments suivants pour un coût total de 9 800 \$ avant taxes pour 2021, soit:

- La récupération des pellicules, bâches et sacs d'ensilage dans des points de dépôt;
- La remise de 4 presses pour compacter les plastiques en ballots chez les gros générateurs;
- Le soutien technique pour la mise en place de points de dépôt (affichage et logistique);
- Le matériel de sensibilisation pour les producteurs;

Attendu que, pour rédiger une entente, AgriRÉCUP a besoin d'un avis d'intention favorable de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que sept (7) MRC de la Chaudière-Appalaches présentent également cette résolution à leur conseil respectif de mars 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par

monsieur Alain Quirion et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan accepte le projet de récupération des plastiques agricoles tel que proposé par AgriRÉCUP;
- Que la MRC autorise et mandate la RICBS a participé au projet pilote sur l'ensemble de son territoire;
- Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan demande à AgriRÉCUP de déposer un projet d'entente en vue de réaliser ce projet;
- Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à Mme Christine Lajeunesse, directrice régionale d'AgriRÉCUP pour l'est du Canada ainsi qu'à l'ensemble des MRC de la Chaudière-Appalaches;
- Que le conseil autorise la direction générale à signer l'entente de partenariat dans le cadre du projet.

2021-03-047

**ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT
BIOALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (TACA)**

Considérant que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé, en 2018, une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire;

Considérant que cette entente est d'une durée de 3 ans et se termine le 31 mars 2021;

Considérant que la réalisation du plan d'action a engendré une marge de manœuvre de près de 100 000 \$;

Considérant que les parties souhaitent poursuivre leur engagement dans le développement du secteur bioalimentaire dans la Chaudière-Appalaches;

Considérant que l'article 14 de l'entente sectorielle prévoit que les parties peuvent convenir de poursuivre les objectifs véhiculés par celle-ci dans une nouvelle entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement :

- De prolonger l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021;
- D'utiliser les sommes résiduelles afin de poursuivre les objectifs de l'entente jusqu'à épuisement de ces sommes et d'en informer les partenaires de l'entente.

2021-03-048

**PLAN D'INTERVENTION INFRASTRUCTURES ET ROUTES
LOCALES (PIIRL)**

Attendu qu'une mise à jour du Plan d'intervention en infrastructures et route locales, réalisé en 2015, est nécessaire;

Attendu que cette révision est évaluée entre 50 000\$ et 100 000\$;

Attendu qu'un programme d'aide financière est attendu incessamment afin de supporter les MRC qui entreprendront cette révision;

Attendu que le conseil des maires souhaite réaliser cet exercice;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement d'autoriser M. Pier-Luc Rancourt, directeur du service de génie, à déposer une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec afin d'entreprendre la révision du PIIRL, et ce, dès que le programme d'aide financière sera connu;

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Rancourt à préparer les documents nécessaires au lancement d'un appel d'offres pour l'auscultation des routes.

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

Un document explicatif sur la réforme du programme de crédit de taxes foncières agricoles est déposé aux élus. Ce document sera transmis aux directions générales des municipalités suite à cette séance.

2021-03-049

**PLAN D'OPTIMISATION – TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-
ETCHEMINS**

Considérant que Transport Autonomie Beauce-Etchemins a pris certaines mesures d'optimisation visant à limiter les répercussions anticipées de la pandémie de COVID-19;

Considérant que son plan d'optimisation doit être entériné par la MRC de Beauce-Sartigan afin de permettre à l'organisme d'être éligible au Programme d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC);

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'entériner le plan d'optimisation de Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

2021-03-050

PAUMPE – DEMANDE D'ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE

Attendu que le ministère de l'Économie et de l'Innovation a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement;

Attendu qu'une somme de 2 839 288 \$ a été octroyée à la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre de ce programme;

Attendu que les demandes traitées à ce jour par le Conseil économique de Beauce ont engagé un montant total de 2 631 540 \$ correspondant à 80 % de l'enveloppe;

Attendu que le total des demandes en cours d'analyse représente un montant de plus de 620 000 \$ et que d'autres dossiers sont en attente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement, de procéder à la demande d'une enveloppe supplémentaire de 510 000 \$ dans le cadre du programme d'aide aux entreprises et d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer le contrat de prêt soumis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, s'il y a lieu.

2021-03-051

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENTS 301-2021 et 302-2021 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209-2006 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES TOURS CELLULAIRES ET LES ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES DANS LES ZONES FORESTIÈRES

Considérant que ces règlements ont pour conséquences d'autoriser les tours cellulaires et les activités agrotouristiques dans les zones forestières;

Considérant que ces modifications ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité pour les règlements 301-2021 et 302-2021 de la municipalité de Saint-Théophile.

2021-03-052

AVIS DE LA MRC DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION POUR UNE SUPERFICIE DE 2.85 HECTARES DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

La demande a pour objectif d'agrandir le périmètre urbain. Les lots visés sont : 5 060 320, 6 150 489, 6 150 490, 6 150 491 et 6 150 492 du cadastre Québec. La demande vise à régulariser l'occupation de certaines superficies par des activités non agricoles et permettre à la Municipalité d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie du lot 5 060 320. Une partie de la superficie visée par l'exclusion a déjà fait l'objet d'autorisations (dossiers 233687 et 365969).

Considérant que ce type de demande requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 17 mars 2021

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA :

1° Le potentiel agricole des sols des lots visés et des lots avoisinants est de classes 4 et 5 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Ces sols présentent des limitations en raison de la pierrosité, de la topographie et de la présence d'eau;

2° Les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture des lots visés sont restreintes principalement en raison des autorisations à des fins autres qu'agricoles accordées au fil des années;

3° L'agrandissement du périmètre urbain pourrait avoir des impacts sur les activités agricoles existantes et leur développement puisque la présence d'un périmètre d'urbanisation a des conséquences sur les activités agricoles et de façon réciproque, certaines activités agricoles peuvent avoir des conséquences sur un périmètre d'urbanisation.

À l'est de l'agrandissement prévu, une terre en culture est louée et le foin y est récolté 2 à 3 fois par année selon la production. Une érablière est aussi présente sur ce lot. À l'ouest, 2 importantes entreprises agricoles (appartenant aux mêmes actionnaires) sont présentes, les terres sont cultivées à l'exception d'une superficie contiguë au terrain de soccer qui est boisée. Il n'y a aucune terre en friche à proximité et au schéma d'aménagement et de développement révisé, ce secteur fait l'objet d'une affectation « Agricole » (alors qu'une affectation agroforestière fait référence à des territoires où l'agriculture est moins prépondérante);

4° L'agrandissement du périmètre urbain pourrait causer des contraintes supplémentaires résultant des lois et règlements en matière d'environnement et de l'application des distances séparatrices si de nouveaux établissements de production animale devaient s'implanter à proximité;

5° La MRC ne peut confirmer s'il existe ou non d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture. Cependant au schéma d'aménagement et de développement révisé, un périmètre d'urbanisation, les limites d'un terrain d'un centre récréatif de loisir, de sport ou de culture ainsi que celles d'un parc ou d'un espace vert municipal sont des immeubles protégés auxquels s'appliquent des distances séparatrices;

6° L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ne serait pas compromise en raison des faibles superficies retenues;

7° L'exclusion recherchée n'aura pas de répercussions négatives sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8° n/a;

9° La Municipalité n'a pas soumis de preuve démontrant que cette éventuelle exclusion aurait un effet sur le développement économique de la région. Cependant, il est réaliste de croire que durant la période estivale, moment où des activités se tiendront à cet endroit (l'Exposition agricole, le ciné-parc), des emplois seront créés dans la municipalité et des retombées économiques locales sont envisageables ;

10° n/a;

11° s/o.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 mars 2021

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire, plus particulièrement avec l'orientation du schéma relative à l'agrandissement des périmètres urbains soit de maximiser l'utilisation des équipements, infrastructures et services existants;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement :

- D'appuyer la demande d'exclusion déposée par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley afin d'agrandir son périmètre urbain;
- De signifier à la Commission de protection du territoire agricole que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé dans un délai de 24 mois afin d'intégrer les superficies exclues de la zone agricole permanente au périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, si ladite exclusion est accordée.
- D'informer la Commission que si le présent dossier est analysé comme une demande d'autorisation pour des utilisations à des fins autres qu'agricoles, que les activités, constructions et usages autorisés soient clairement identifiés.

CORRESPONDANCE

Le directeur général adjoint dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan SAAQ.

2021-03-053

SERVICE TÉLÉPHONIQUE 988

Attendu qu'une demande d'appui est adressée aux membres du conseil par le député fédéral de Beauce visant la création, au Canada, d'un service d'écoute téléphonique national pour la prévention du suicide accessible au moyen d'un numéro à trois (3) chiffres, soit le « 988 »;

Certains élus émettent des réserves étant donné l'existence actuelle de services utilisant ce genre de numéro de référence;

Après discussions, il est proposé par M. Martin St-Laurent, appuyé par M. Camil Martin, que la MRC donne son appui à cette demande.

Le vote sur cette résolution est demandé. Après le calcul du vote et en fonction du principe de double majorité, la résolution est majoritairement rejetée.

MOTION DE REMERCIEMENTS À M. DANIEL DESMARAIS

Sur proposition de monsieur Éric Giguère, il est unanimement résolu qu'une motion de remerciements soit transmise à monsieur Daniel Desmarais, pour le travail réalisé par celui-ci à titre de directeur de poste de la MRC de Beauce-Sartigan de la Sûreté du Québec ainsi qu'à titre de directeur du centre de services de cette organisation, poste Sartigan. Il est de plus résolu de souhaiter une excellente retraite à monsieur Desmarais.

2021-03-054

COVID-19

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan s'inquiète des impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire actuelle;

Attendu que les élus de la région comprennent les défis que doivent relever les autorités gouvernementales afin de maintenir un équilibre adéquat entre les mesures sanitaires imposées et le maintien des activités économiques de la région;

Attendu qu'en tant qu'acteur économique de la région, le présent conseil est soucieux des répercussions économiques, à moyen et long terme, des mesures imposées pendant la crise sanitaire;

Attendu que l'approvisionnement en matériaux de construction, les problèmes récurrents de pénurie de main-d'œuvre et les mesures sanitaires en place contribuent à créer une importante pression inflationniste sur les coûts totaux des chantiers d'infrastructures;

Attendu que la relance économique repose, entre autres, sur l'investissement dans les infrastructures publiques;

Attendu que cette situation risque de créer une pression inflationniste susceptible d'affecter de nombreux projets municipaux;

Attendu que faute de ressources financières suffisantes, les municipalités du Québec n'auront d'autre choix que de reporter, voire abandonner des projets nécessaires pouvant contribuer à la relance économique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Giguère, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu de demander au Gouvernement du Québec;

- De s'assurer, dans la mesure du possible, de limiter les impacts des mesures sanitaires imposées afin que ceux-ci interfèrent le moins possible dans le modèle économique actuel;

- De mettre en place un programme d'urgence venant compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation;
- De mettre en place des mesures qui permettront de favoriser l'approvisionnement des entreprises du Québec et le maintien d'un équilibre entre l'offre et la demande.

Monsieur Carl Boilard n'a pas participé aux délibérations de la présente résolution.

2021-03-055

PROJET PODOMÈTRE – TABLE DES AÎNÉS

Attendu la présentation faite en comité de travail du projet « Marche tes 30 kilomètres avec ton podomètre »;

Attendu que ce projet, initié par la Table de concertation des aînés de Beauce, vise à encourager les personnes âgées à bouger par le moyen de la marche et à mesurer leurs efforts en leur fournissant un podomètre;

Attendu que les membres du conseil approuvent cette initiative et désirent offrir des prix de participation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par M. Martin St-Laurent et résolu unanimement, que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à remettre des prix de participation pour un montant total de 1 200 \$, soit 16 prix de 75 \$ (un par municipalité de la MRC). Les modalités seront convenues avec le représentant de la MRC siégeant à la table.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

2021-03-056

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h 30.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général